Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20261119-DELIB_2026_128-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-128

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 novembre à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 13 novembre 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. Luc LESAGE, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, M. Pascal JAOUEN, M. Didier, LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Reine LANNÉVAL RIVOAL, M. Sébastien PRAQUIN, Mme Lucie DUMESNIL, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO.

Pouvoirs :

Mme Valérie GUILLOU donne pouvoir à Mme Martine CLAUDEL
Mme Tiphaine MAREC donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU
M. Mikhaël POMMIER donne pouvoir à Mme Manon ROSARIO
M. Gilbert LE BRIS donne pouvoir à Mme Céline LE TENDRE

Secrétaire de séance : Mme Eléna PATY

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 31 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2026 a été adopté par 27 voix POUR (8 n'ayant pas pris part au vote).

Publication par voie d'affichage du 23 novembre au 23 janvier 2026

MISE A DISPOSITION PRÉCAIRE DE LOCAUX AU PROFIT DE LA CRÊCHE ASSOCIATIVE A LA RUE BÉOLE

Mme Sophie HELIAS, adjointe au Maire, expose :

OBJET

Depuis février 2022, La collectivité met à disposition de l'association A La Rue Béole des locaux situés au 18 bis, rue des Cerisiers, destinés à l'exercice de son activité de crèche associative. Cette occupation fait l'objet d'une convention de mise à disposition précaire, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026. La présente délibération a pour objet de reconduire cette convention pour la période 2027-2029.

CONTEXTE

En 2022, la Ville a sécurisé la continuité de l'activité de la crèche associative en relogeant la structure dans des locaux municipaux situés au 18 bis, rue des Cerisiers.

Parallèlement, une convention d'objectifs et de moyens, adoptée en 2026 pour une durée de trois ans, encadre le partenariat entre la Ville et l'association et précise les modalités de calcul de la subvention annuelle.

La nouvelle convention précaire de mise à disposition des locaux est envisagée pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2027 et permettrait :

- D'assurer la continuité de l'activité de la crèche associative et de l'accueil des enfants ;
- De maintenir une offre d'accueil de proximité répondant aux besoins des familles du territoire ;
- De poursuivre le partenariat entre la collectivité et l'association ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20261119-DELIB_2026_128-DE

- De formaliser les conditions d'occupation des locaux et de préciser les obligations respectives des parties.

Cette proposition s'inscrit dans la continuité de la politique municipale en faveur de la petite enfance, sans remettre en cause le caractère précaire de l'occupation. La nouvelle convention de mise à disposition précaire reprend, pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029, les modalités actuellement en vigueur, sans modification ce qui permet d'assurer la continuité de l'occupation des locaux dans le cadre conventionnel existant.

ANNEXE

- Convention de mise à disposition précaire pour la période 2027-2029.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **35 voix POUR**

- Valide la mise à disposition précaire des locaux du 18 bis rue des cerisiers par Convention pour la période 2027-2029 selon les termes de la convention en annexe,
- Autorise le Maire, ou son représentant à signer ladite convention.

A Concarneau, le 20 novembre 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

